

DELEGATION DE Madame Sandrine JACOTOT

D-2020/302

Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses suite aux nouvelles restrictions relatives aux bars et restaurants. Décision. Autorisation.

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu la délibération n°2019/554 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019 autorisant l'application de la nouvelle grille des tarifs 2020 au titre de l'occupation du domaine public,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 arrêtant des mesures exceptionnelles d'exonération de la redevance de l'occupation du domaine public jusqu'au 18 octobre 2020,

Vu le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2020 prescrivant des mesures visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans le département de la Gironde, notamment la fermeture des bars à 22 heures au plus tard et les autres établissements recevant du public de type N et P cessant leur activité de bar à cette même heure,

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public doit tenir compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation ;

Considérant que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières , définies au niveau national imposant, d'une part, qu'une même table ne puisse regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de dix personnes et d'autre part, une distance minimale d'un mètre entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, induisent une réduction conséquente de la capacité d'accueil des terrasses,

Considérant que suite aux restrictions instaurées par l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2020 prescrivant des mesures visant à lutter contre la propagation du virus COVID-19 dans le département de la Gironde, les terrasses ne pourront être exploitées après 22 heures ;

Considérant que ces mesures sanitaires ont pour effet de minorer l'avantage tiré de l'exploitation des terrasses ; qu'en conséquence, il est proposé de proroger la gratuité des droits de terrasses du 19 octobre 2020 au 31 décembre 2020,

Considérant que le coût de cette mesure est estimé à environ 300 000 euros.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à proroger la gratuité des droits de terrasses sur la période allant du 19 octobre 2020 au 31 décembre 2020,

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Radouane JABER

M. LE MAIRE

Madame JACOTOT.

MME JACOTOT

Oui, les difficultés importantes et croissantes sont rencontrées particulièrement par les propriétaires de bars et de restaurants identifiés par le COVID-19 comme les espaces commerciaux les plus susceptibles de favoriser le virus. Ils sont soumis à des mesures de restriction, mesures qui fragilisent nos commerçant.e.s. Dans le contexte sanitaire actuel extrêmement difficile que traverse notre pays, nous devons faire face aux difficultés importantes et croissantes que rencontrent les propriétaires de bars et de restaurants soumis à des mesures de restriction qui mettent en péril des centaines de milliers d'emplois.

Considérant que ces mesures ont pour effet de minorer l'avantage tiré de l'exploitation des terrasses, il est proposé de proroger la gratuité des droits de terrasse et le maintien des extensions COVID-19 du 19 octobre au 31 décembre 2020.

Considérant que le coût de cette mesure est estimé à 300 000 euros, je vous remercie Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à proroger la gratuité des droits de terrasse sur la période allant du 19 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

M. LE MAIRE

Très bien. Merci Madame JACOTOT. Qui souhaite intervenir, Monsieur CHABAN-DELMAS, Monsieur FLORIAN et Madame FAHMY.

Monsieur CHABAN-DELMAS.

M. CHABAN-DELMAS

Un mot rapide pour dire qu'évidemment, on salue cette décision. Je ne vais pas anticiper, mais je crois que tout au long de notre groupe, c'était une proposition que l'on avait nous-mêmes faite il y a quelque temps. Donc, on est ravi.e de voir que votre équipe retient cette proposition. On regrette qu'elle n'aille pas plus loin puisque l'extension des terrasses, cela marche très bien quand il fait bon, mais en plein mois de décembre, cela risque d'être un peu moins productif, donc il va falloir trouver autre chose. On vous attend aussi sur de nouvelles idées, et pas la reprise des idées des autres.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE

Je vais vous répondre, Monsieur CHABAN-DELMAS, pour vous dire très franchement qu'à l'origine, je n'y étais pas spontanément favorable. Ce qui m'a convaincu, ce n'est pas le fait que vous l'ayez proposé, mais parce que l'on a eu une réunion de travail très instructive avec l'UMIH, qui est le syndicat des hôtelier.ère.s et des restaurateur.rice.s. Je leur ai dit : « Écoutez, on n'envisage pas de prolonger », mais à l'issue de cette discussion et des arguments particulièrement convaincants sur leur situation économique très, très préoccupante j'ai été convaincu que cette aide était tout à fait indispensable. Donc c'est le fruit d'une concertation avec l'UMIH qui est à l'origine et puis également des membres de notre majorité municipale puisque j'en vois en face de moi qui manifestent, qui étaient aussi particulièrement favorables à cette décision.

Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN

Non, c'est bon.

M. LE MAIRE

Qui souhaite intervenir ?

Madame FAHMY.

MME FAHMY

Merci Monsieur le Maire. Nous saluons également le fait que cette exonération porte, je crois, sur 100 % de la redevance et qu'elle soit prolongée jusqu'à la fin de l'année. Mais ne nous cachons pas derrière cette mesure, on sait tous qu'il y a une grande urgence économique et que pour ces petit.e.s acteur.rice.s dans le domaine de la restauration, mais plus généralement dans le domaine des commerces de proximité, la situation est vraiment très, très préoccupante.

Puisque nous essayons chaque fois d'être porteur.se.s de propositions constructives, nous voudrions dans ce cadre-là vous proposer, puisque notre proposition a été faite en Conseil de Métropole vendredi dernier, un moratoire sur l'implantation des grandes enseignes commerciales. C'est plus large, bien sûr, que le milieu de la restauration. On parle là des commerces de proximité. Il y a ce projet de la Rue bordelaise pour laquelle les indications que nous avons vues dans la presse ne sont pas très claires, mais il y a également, en ce moment, d'autres projets de grandes enseignes, parfois des enseignes commerciales qui vont être installées à proximité de petits commerces. C'est pourquoi nous demandons un moratoire sur le développement de ces grandes enseignes. Je pense, par exemple, au garage Citroën de la Place Charles Gruet pour lequel, je crois, vous avez été interpellé récemment par les commerçant.e.s. C'est une proposition pour répondre à la crise économique. C'est aussi une exigence pour répondre aux enjeux mis en exergue par la crise sanitaire. On a besoin de solidarité et de proximité. On a besoin de retrouver nos « petit.e.s commerçant.e.s ». Ce lien social, cette proximité, cette vie de quartier apaisée que nous appelons toutes-et tous de nos vœux repose aussi sur ce commerce de proximité.

Merci.

M. LE MAIRE

Vous avez tout à fait raison, Madame FAHMY. C'est vrai que notre Ville et notre Métropole ont été, ces dernières années, envahies par des grandes surfaces, par des grandes enseignes et que le souhait de la nouvelle majorité est précisément de lutter contre cet envahissement. Vous citez la Rue bordelaise, c'est un vrai sujet. Il ne vous a pas échappé qu'il va y avoir un nouveau Directeur d'Euratlantique. Il y a, depuis une quinzaine de jours, un nouveau Président d'Euratlantique et j'espère que nous réussirons, en tout cas personnellement je ferai tout pour que l'on revoie cette Rue bordelaise. J'avais déjà pris position, ici à la Métropole, contre ce projet. Je n'ai pas l'intention de manger mon chapeau, et je ferai tout pour que ce projet de la Rue bordelaise soit revu.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Pierre de Gaëtan.

M. NJIKAM-MOULIOM

Nous allons voter cette délibération, mais le secrétariat du Conseil m'a recommandé de rectifier publiquement le vote que nous avons effectué sur la précédente délibération s'agissant de l'abandon de la procédure de Délégation de Service Public sur la crèche. Nous nous abstenons.

M. LE MAIRE

D'accord. C'est la précédente.

Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE

Oui, êtes-vous favorable à cette proposition de moratoire ?

M. LE MAIRE

On l'examinera.

M. CAZENAVE

Mais c'est une question très concrète.

M. LE MAIRE

Je vous ai répondu que nous ne sommes pas favorables à la prolifération encouragée par nos prédécesseurs -auxquels il me semble, à un moment donné, vous étiez associés - nous ne sommes pas favorables à la poursuite de cette prolifération.

M. CAZENAVE

C'est vraiment la petite pique permanente. Monsieur le Maire, je vais revenir sur le fond de ma question.

M. LE MAIRE

Vous voulez débattre ?

M. CAZENAVE

Vraiment je pense que le style n'est pas adapté. Je le dis comme je le pense. Maintenant, je veux revenir sur le fond parce que le problème est grave. Et la question posée par Madame FAHMY dépasse même la Rue bordelaise. Elle citait un exemple très concret. La question, c'est : « Est-ce que dans votre politique - parce que là, je parle de politique publique, pas de petite phrase - vous êtes prêt à prendre des engagements forts vis-à-vis du tissu commerçant de proximité en renonçant à tout projet d'extension de surfaces commerciales sur le territoire de Bordeaux ? »

M. LE MAIRE

Je vous le redis, nous ne sommes pas ici - c'est votre style que je n'aime pas non plus - nous ne sommes pas ici dans un jeu questions/réponses, nous avons décliné notre politique. Je vous ai dit que je n'étais pas favorable à la prolifération, contrairement à vos ami.e.s, de grandes surfaces de périphérie, et que nous étudierons au cas par cas l'ensemble des projets qui nous seront présentés.

Je crois que Monsieur FLORIAN veut compléter vos propos.

M. FLORIAN

Vous citez toujours ce qui s'est passé avant, vous avez raison. En parlant de vos ami.e.s, j'imagine que vous pensez donc au Maire de Bègles. Les dernières grandes extensions de surfaces commerciales sur l'agglomération ont été faites à Bègles.

M. LE MAIRE

On peut parler de Bègles, on peut parler de Bruges, on peut parler des communes de la périphérie. Monsieur FLORIAN, je crois que ce n'est pas à la hauteur du débat que nous avons aujourd'hui. Posez ce problème-là en réunion de Bordeaux Métropole et je pense que vous aurez les réponses qui conviennent.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. PFEIFFER

Oui, il y a une non-participation au vote de Cyrille-Radouane JABER.

M. JABER

Pour des raisons professionnelles, je ne peux pas prendre part à ce vote.

M. LE MAIRE

D'accord, je vous remercie.

M. CUGY

Moi non plus.

M. LE MAIRE

Qui vote pour ? Donc, hormis les non-participations au vote, elle est adoptée à l'unanimité des votants.

Très bien. Stéphane, la motion.

M. PFEIFFER

Nous allons donc pouvoir passer, pour terminer ce Conseil municipal, à un vœu qui est proposé par la majorité, qui concerne une demande d'une transition vers des cirques sans animaux sauvages et un accompagnement pour les professionnels.

Je crois que c'est Francis FEYTOUT.